



Université Larbi Ben M'hidi – Oum El Bouaghi
Faculté des Lettres et des Langues
Département de Français



Cours en ligne : Civilisation de la langue d'étude 2



Matière assurée par : Dr AIFOUR Mohamed Cherif et Mme BAKA Fouzia

Matière : Civilisation de la langue d'étude 1

Niveau :deuxième année Licence

UE : Unité d'Enseignement Découverte

Crédits : 2

Coefficient : 2

Volume horaire hebdomadaire : 3h00 (cours et TD)

Modalité d'évaluation : Contrôle continu (50%) + Examen (50%)

Objectifs : à l'issue de cette formation, l'étudiant sera capable de :

- 1- Acquérir des connaissances sur le pays et la culture,
- 2- Distinguer la culture et la civilisation (les notions)
- 3- Comparer la culture algérienne avec la culture cible
- 4- Applications à partir des contenus enseignés

Plan du cours

Semestre 01

1- La culture

1-1 Le concept de la culture

- 1-1-1 Dimension philosophique
- 1-1-2 Dimension épistémologique et théorique
- 1-1-3 Dimension anthropologique
- 1-1-4 Dimension sociologique
- 1-1-5 Dimension économique
- 1-1-6 Dimension politique
- 1-1-7 Dimension sémiotique-linguistique
- 1-1-8 Dimension philologique
- 1-1-9 Dimension psychologique
- 1-1-10 Dimension des arts
- 1-1-11 Dimension historique
- 1-1-12 Dimension des sciences de la communication

1-2 Les Variations de la Culture

1-3 Les Éléments Fondateurs de la Culture

- 1-3-1 Les valeurs
- 1-3-2 Les normes
- 1-3-3 Les institutions
- 1-3-4 La langue

2 La civilisation

2-1 Définition de la notion de « Civilisation »

2-2 Étymologie

- TD

3- La France contemporaine

3-1 Les frontières de la France et les pays limitrophes

- TD

4- La Diversité Linguistique et Ethnique en France : Analyse Académique

4-1 Dialectes et Parlers Régionaux en France

4-2 Diversité Ethnique et Classes Sociales en France

5- La France Contemporaine et le Monde : Une Analyse de ses Relations Internationales

5-1 La France et l'Union européenne (UE)

Semestre 02

Autour de la naissance de la France moderne

Introduction

1. La France : aperçu historique de l'antiquité à la Renaissance

1.1. L'Antiquité

1.1.1. Les Gaulois

1.1.2. La Conquête romaine

1.1.3. La Gaule romaine

1.1.4. Les invasions

1.2. Le Moyen-Âge :

1.2.1. L'œuvre des monarques français de 476 à 1453

1.2.1.1. Les Mérovingiens

1.2.1.2. Les Carolingiens

1.2.1.3. Les Capétiens

1.2.2. La guerre de Cent ans (1337-1453)

1.2.3. Jeanne d'Arc (la Pucelle d'Orléans)

1.3. La Renaissance

1.3.1. Mouvements littéraires et intellectuels

1.3.1.1. L'humanisme

1-3-2 La Pléiade (1549-1570)

Semestre 01

La culture

1. Le Concept de la Culture

La notion de culture est complexe et multidimensionnelle, enrichie de multiples perspectives et d'approches scientifiques. En effet, bien que la littérature spécialisée offre une multitude de définitions du terme, cette diversité ne traduit pas nécessairement un manque de cohésion ; au contraire, elle illustre la richesse des angles d'approche et des aspects constitutifs de la culture. Selon Leroi-Gourhan (1964), la culture incarne « l'ensemble des comportements transmis socialement » ; toutefois, cette description se révèle limitée face aux nombreuses dimensions de ce concept. Ces différentes dimensions, tout en étant interconnectées, se rattachent souvent à des disciplines académiques distinctes, chacune contribuant à une compréhension spécifique de la culture. Voici une synthèse des principales dimensions explorées dans les études culturelles contemporaines :

1-1 **Dimension philosophique** : s'intéresse aux fondements philosophiques de la culture, qui influencent les systèmes de pensée et les valeurs (Taylor, 1871)

1-2 **Dimension épistémologique et théorique** : examine les méthodologies et les cadres de compréhension des processus culturels (Geertz, 1973).

1-3 **Dimension anthropologique** : inclut l'anthropologie culturelle et écologique, qui perçoivent la culture comme une catégorie essentielle de l'existence humaine (Boas, 1940).

1-4 **Dimension sociologique** : explore les structures sociales comme éléments fondamentaux de la culture (Durkheim, 1912).

1-5 **Dimension économique** : analyse les différences culturelles dans un contexte commercial et de gestion d'entreprise (Hofstede, 1980).

1-6 **Dimension politique** : aborde les liens entre culture, politiques de développement et processus de mondialisation (Appadurai, 1996).

1-7 **Dimension sémiotique-linguistique** : voit la culture comme un ensemble de signes et de discours symboliques propres à un groupe social (Saussure, 1916).

1-8 **Dimension philologique** : met en lumière la littérature comme une forme privilégiée d'expression culturelle (Curtius, 1953).

1-9 **Dimension psychologique** : inclut l'étude comparative des cultures et des représentations cognitives (Triandis, 1994).

1-10 **Dimension des arts** : explore les sciences de la musique, du théâtre et des arts visuels, en distinguant toutefois l'art de la culture en tant que tels (Adorno, 1997).

1-11 **Dimension historique** : se concentre sur le patrimoine culturel et l'évolution des pratiques culturelles à travers l'histoire (Lowenthal, 1985).

1-12 **Dimension des sciences de la communication** : traite de la culture médiatique dans le contexte des nouvelles technologies (McLuhan, 1964).

Cette structure montre que la culture, loin de se limiter à une seule définition, s'enrichit des interactions entre différentes disciplines académiques.

2. **Les Variations de la Culture**

Le terme "culture" peut revêtir des significations variées selon le contexte dans lequel il est utilisé. En français, la « culture » s'est développée autour de deux acceptions principales : l'une est reliée au processus de cultivation, tandis que l'autre est plus abstraite, englobant l'ensemble des connaissances et des pratiques humaines.

Dans son sens élargi, la culture se distingue de la nature. Pour Taylor (1871), « la culture, ou civilisation, est cet ensemble complexe incluant les connaissances, les croyances, les arts, les lois, les mœurs et toutes autres capacités et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société ». La culture devient ainsi le propre de l'humanité, évoluant avec elle et se différenciant de ce qui est inné. Comme le souligne Lévi-Strauss (1958), « la culture est ce qui s'oppose à la nature », suggérant que la culture est fondamentalement un processus d'acquisition.

En somme, la culture se distingue par des règles sociales et des pratiques que les individus intègrent et suivent, contrairement aux lois de la nature, qui sont innées et immuables. Cette distinction met en lumière le rôle des processus éducatifs et de la transmission culturelle dans la formation des identités et des comportements humains.

3- Les Éléments Fondateurs de la Culture

La culture, par essence, se transmet et s'apprend au fil des générations. Contrairement aux traits biologiques, le patrimoine culturel ne se perpétue pas génétiquement. Edgar Morin (1990) souligne que la transmission culturelle repose sur une intention consciente et une appropriation active de la part des individus. Ce processus de transmission culturelle constitue le fondement même de l'identité collective.

La culture repose sur quatre éléments centraux, qui sont transmis aux nouvelles générations dans une dynamique d'apprentissage intergénérationnelle :

3-1. Les valeurs

Les valeurs représentent les idéaux fondamentaux d'une culture, constituant une base commune d'importance et d'orientation dans la vie collective. Selon Schwartz (1992), elles jouent un rôle central dans la structuration des priorités et influencent les autres aspects culturels.

3-2 Les normes

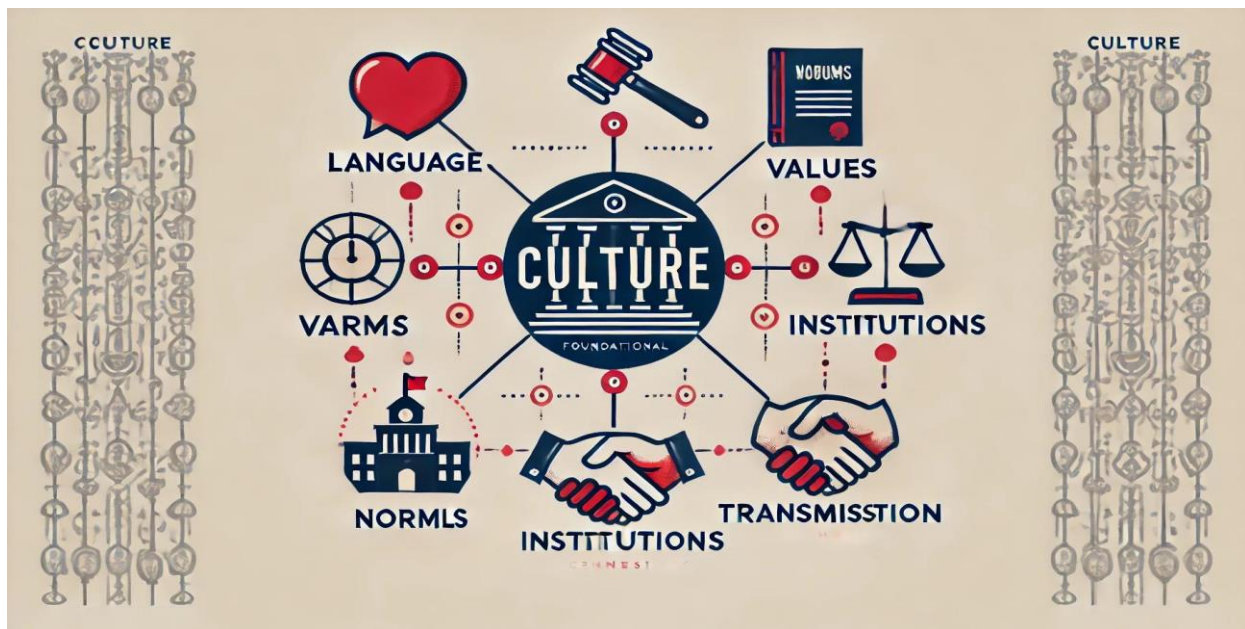
Les normes culturelles définissent les attentes concernant les comportements appropriés dans diverses situations. Chaque culture développe des mécanismes, appelés sanctions, pour renforcer ses normes. Les sanctions varient en fonction de la gravité des normes, certaines d'entre elles étant intégrées dans le cadre formel des lois (Parsons, 1951).

3-3 Les institutions

Les institutions sont les structures sociales à travers lesquelles les valeurs et les normes se diffusent. Ces cadres sociaux permettent la stabilité et la transmission des éléments culturels, consolidant ainsi les bases de l'organisation sociale (Giddens, 1984).

3-4 La langue

La langue est sans doute l'élément le plus essentiel pour la transmission culturelle. Que ce soit à travers l'oralité ou l'écrit, elle constitue le vecteur principal des idées, des savoirs et des traditions au sein d'une communauté (Sapir, 1921).



En somme, la culture se compose d'un ensemble complexe d'éléments interdépendants incluant la langue, les croyances, les valeurs, les normes, et les habitudes. Ces éléments sont transmis, appris et partagés au sein de la société, guidant ainsi les comportements individuels et collectifs de manière souvent inconsciente (Duranti, 1997).

2 - la civilisation

2-1 Définition de la notion de « Civilisation »

2-1-1 Étymologie

Le terme « civilisation » dans son sens actuel est un concept moderne. Les civilisations antiques, telles que celles des Grecs et des Romains, n'utilisaient pas ce terme pour désigner les conditions de vie humaine organisées autour de la politique, des républiques, des lois et des mœurs. Le mot « civilisation » tire son origine du latin *civitas*, signifiant « cité », qui correspondait à ce que les Grecs appelaient *polis*, soit la « ville » (la ville et la cité étant les formes principales de l'État chez ces civilisations). Les lois et les mœurs soutenant l'organisation de la cité ou de l'État étaient qualifiées de « politique ».

Chez les modernes, le terme « civilisation » a acquis une signification plus large, incluant le développement politique, social, économique, intellectuel et moral. Dans ce contexte, il s'oppose au terme « barbarie », qui dérive également du latin, mais dont le sens a été modifié au fil du temps. À l'origine, le terme « barbares » désignait les peuples étrangers à la Grèce, puis à la République romaine. Ces peuples étaient perçus comme n'ayant pas accès aux lois et aux principes qui permettent à la société humaine de progresser et de se perfectionner. Par conséquent, le mot « barbare » en est venu à

désigner ceux qui étaient perçus comme « sauvages », c'est-à-dire dépourvus de règles et de civilité.

La civilisation, dans cette perception, se distingue ainsi de la barbarie, car elle désigne l'état des peuples dont l'intelligence est cultivée, les mœurs adoucies et les arts florissants.

Pour Bonald (philosophe et homme d'État français, 1754-1840), la civilisation représente « la perfection des lois et des mœurs ». Pour Balmès (publiciste et philosophe espagnol, 1810-1841), elle est définie comme « la plus grande somme de moralité, d'intelligence et de bien-être pour le plus grand nombre possible ». Quant au P. Félix, prédicateur contemporain, il la définit comme « l'éducation d'un peuple ».

Dans une conception contemporaine, la civilisation désigne l'ensemble des caractéristiques propres à la vie intellectuelle d'une nation, d'un peuple ou d'une société, dans des domaines aussi variés que les sphères sociales, religieuses, morales, politiques, artistiques et intellectuelles. Elle repose sur des normes comportementales ou des mœurs et se relie à la notion de progrès, vers un idéal universel, induit par les concepts de connaissances, de science et de technologie. En ce sens, elle est synonyme d'évolution, qualifiant une société « évoluée », et s'oppose à la barbarie et à la sauvagerie, comme le souligne Anatole France (1905) : « Ce que les hommes appellent civilisation, c'est l'état actuel des mœurs et ce qu'ils appellent barbarie, ce sont les états antérieurs. Les mœurs présentes, on les appellera barbares quand elles seront des mœurs passées. » Ainsi, la civilisation se transmet de génération en génération, principalement par le processus éducatif.

Le terme « civilisation » apparaît pour la première fois dans un texte de Mirabeau (1756-1766) et désignait initialement « l'état d'un peuple ayant quitté sa condition primitive, s'étant éloigné de l'état animal et sauvage grâce à un processus moral, intellectuel et industriel, lui permettant de sortir de la barbarie et de s'améliorer ». Ce terme portait alors des connotations positives, valorisantes et était perçu comme un processus de progrès continu. Selon Argaud (2006, p. 5), la civilisation était une avancée incessante, indissociable de l'idée de progrès.

Cependant, la notion de « civilisation » peut être difficile à délimiter, car elle est liée à des représentations et à des jugements de valeur concernant les sociétés humaines et leurs interrelations. Elle suscite fréquemment des interrogations lorsqu'elle est associée au terme « culture ». Les deux concepts entretiennent des rapports complexes, alimentant de nombreux débats sur leur définition et leurs implications.

Exercice 1 : Analyse d'œuvres artistiques

Analysez le tableau suivant du point de vue de la culture qui l'a produite. Quels thèmes, symboles ou motifs culturels y sont présents ?



Exercice 2 : Étude comparative des cultures

Choisissez deux civilisations ou cultures distinctes et effectuez une analyse comparative de leurs principales caractéristiques. Examinez des aspects comme la religion, la langue, les coutumes, les traditions, les formes artistiques, la musique, la cuisine, les valeurs sociales, entre autres. Mettez en évidence les similarités et les différences entre ces deux cultures, et rédigez un rapport comparatif pour synthétiser vos observations.

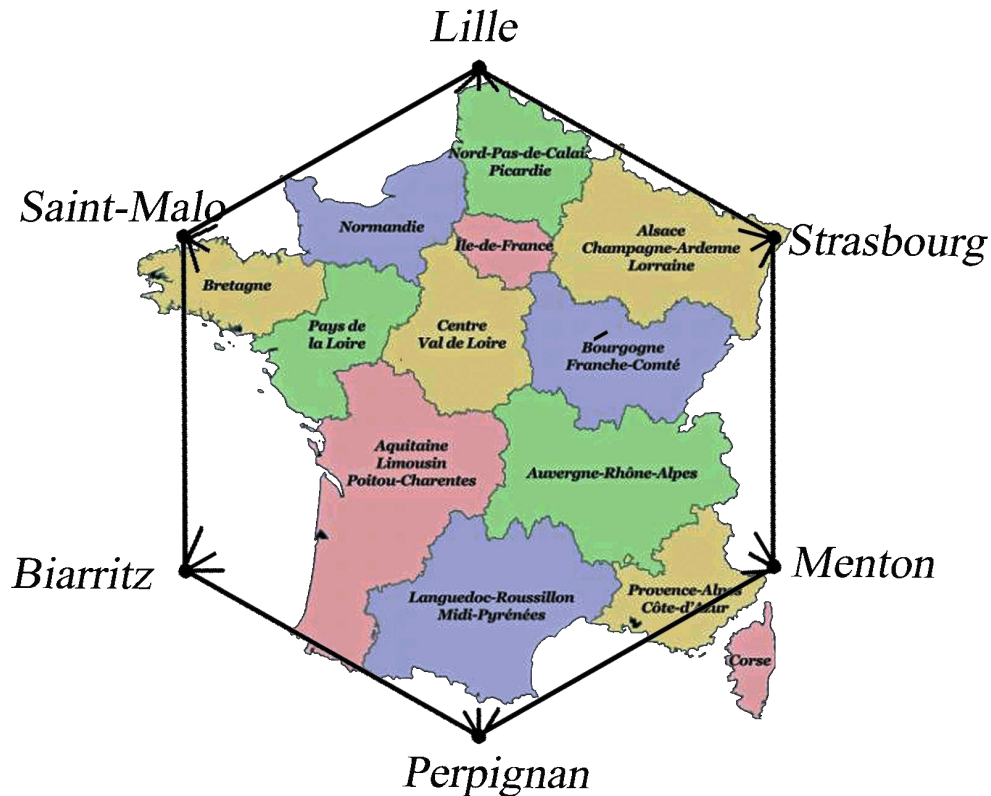
3- La France contemporaine

3-1 géographie et climat

3-1-1 L'Hexagone

La France est le plus vaste pays de l'Union européenne. Il est fréquent que les médias utilisent le terme « hexagone » pour désigner la France, en raison de sa forme géométrique caractéristique, qui peut être comparée à celle d'un hexagone. Ce pays présente six côtés distincts :

- Trois côtés maritimes, bordés par la mer du Nord et la Manche au nord, l'océan Atlantique à l'ouest et la mer Méditerranée au sud-est ;
- Trois côtés terrestres, qui délimitent les frontières avec la Belgique et le Luxembourg au nord, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie à l'est, ainsi qu'avec l'Espagne au sud-ouest.



3-2 Les frontières de la France et les pays limitrophes :

La France, située au cœur de l'Europe occidentale, est l'un des pays les plus géographiquement et politiquement influents du continent. Elle partage ses frontières terrestres avec plusieurs pays, ce qui en fait une nation au carrefour de diverses cultures et influences. La situation géographique de la France lui confère une importance stratégique, historique et économique majeure. Ses frontières terrestres sont réparties entre l'Europe continentale et l'outre-mer, ces dernières étant marquées par des départements et régions d'outre-mer.

3-2-1 Les frontières terrestres de la France métropolitaine

La France métropolitaine possède des frontières communes avec huit pays : la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, Monaco, l'Espagne et Andorre. Ces pays forment un réseau complexe de relations diplomatiques, économiques et culturelles avec la France.

1. **La Belgique**: Au nord de la France, la Belgique partage une frontière de 620 km avec le pays. Cette limite est marquée par des zones urbaines, des campagnes et des espaces forestiers. Les relations entre la France et la Belgique sont marquées par des échanges économiques intenses, notamment dans le secteur des transports et de la culture.
2. **Le Luxembourg** : Situé entre la France, la Belgique et l'Allemagne, le Luxembourg partage une courte frontière de 73 km avec la France. Bien que de taille modeste, ce pays est un acteur économique majeur, notamment en raison de son secteur bancaire.
3. **L'Allemagne** : À l'est, la France et l'Allemagne partagent une frontière de 451 km, souvent vue comme un symbole de réconciliation après les guerres mondiales. Cette frontière traverse la région de l'Alsace, où des liens historiques et culturels forts unissent les deux pays.
4. **La Suisse** : La France et la Suisse partagent une frontière de 573 km, qui traverse des montagnes et des plaines. Les deux pays collaborent étroitement dans les domaines scientifique, économique et culturel, notamment avec la présence de nombreuses institutions internationales basées à Genève.
5. **L'Italie**: La frontière avec l'Italie, longue de 515 km, est marquée par des paysages montagneux, comme les Alpes. Les échanges entre la France et l'Italie sont nombreux, que ce soit dans les domaines commerciaux, culturels ou touristiques.
6. **Monaco**: Monégasque, la frontière entre la France et Monaco est courte, d'environ 5,47 km. Ce petit État, enclavé sur la côte méditerranéenne, est connu pour son opulence et ses relations privilégiées avec la France.
7. **L'Espagne** : À l'ouest, la France partage une frontière de 623 km avec l'Espagne. Cette limite traverse des régions montagneuses, notamment les Pyrénées, et les deux pays entretiennent des relations solides dans des secteurs comme le tourisme, la culture et l'agriculture.

8. **Andorre** : Entre la France et l'Espagne se trouve Andorre, un petit État avec une frontière de 56 km avec la France. Ce pays est une destination touristique prisée, notamment pour ses stations de ski.

3-2-2 Les frontières maritimes et les territoires d'outre-mer

La France possède également des frontières maritimes, notamment avec le Royaume-Uni (via la Manche) et avec les nations africaines et sud-américaines par ses territoires d'outre-mer, comme la Guyane, la Réunion et la Guadeloupe. Ces frontières maritimes ajoutent une dimension internationale à la France, la reliant à des régions lointaines et marquées par des échanges économiques mondiaux.

TD 2 La France contemporaine

1. Lecture et Compréhension

- Lisez le texte en entier, en prenant note des informations clés sur la géographie et les frontières de la France.
- Identifiez les différentes catégories de frontières mentionnées (maritimes et terrestres) et les pays limitrophes de la France.

2. Analyse des Frontières Terrestres et Maritimes

- Faites un tableau récapitulatif des pays voisins de la France, en indiquant la longueur de chaque frontière et les particularités des relations avec chaque pays (économiques, culturelles, historiques).
- Expliquez en quoi la position de la France et ses frontières influencent sa position géopolitique en Europe et dans le monde.

3. Interprétation Critique

- Analysez pourquoi la France est souvent décrite comme un pays "au carrefour de diverses cultures et influences". Donnez des exemples concrets de cet aspect multiculturel.
- Discutez des avantages et défis que représentent les frontières d'outre-mer pour la France, notamment en matière de relations internationales et d'échanges économiques.

4. Exercice d'Application : Cartographie

- En utilisant une carte de l'Europe et des départements et régions d'outre-mer de la France, identifiez et tracez les principales frontières terrestres et maritimes de la France.
- En petits groupes, réfléchissez aux implications géographiques de ces frontières en termes de défense, de commerce, et de culture.

5. Rédaction d'une Synthèse

- Rédigez un court texte (environ 200 mots) expliquant l'importance géographique de la France en Europe et dans le monde, en vous appuyant sur les informations du texte et sur votre analyse.

4- La Diversité Linguistique et Ethnique en France : Analyse Académique

4-1 Dialectes et Parlers Régionaux en France

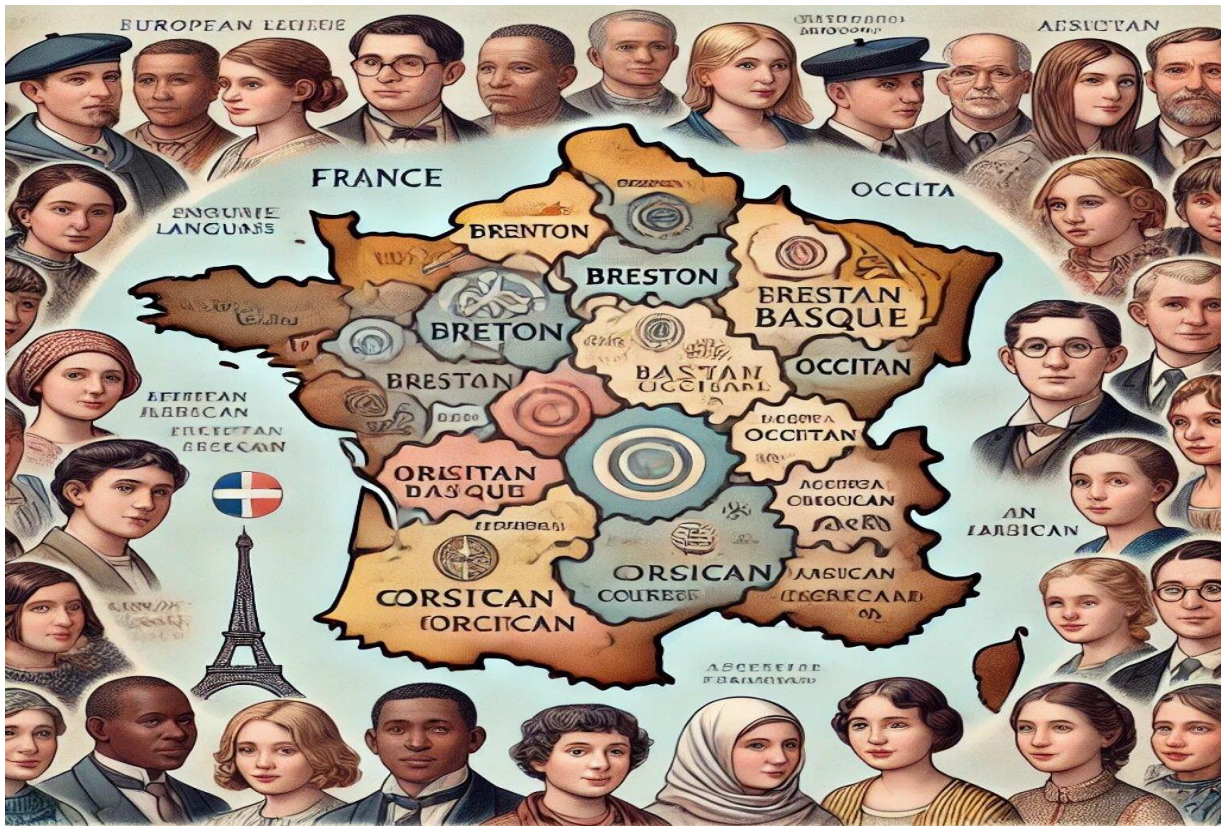
La diversité linguistique de la France, observable dès les premiers siècles de son histoire, s'explique par la coexistence de multiples peuples et tribus, dont l'influence persiste dans la composition ethnique et linguistique actuelle. Malgré l'établissement du français comme unique langue officielle, on dénombre aujourd'hui en France environ 75 langues régionales, selon les linguistes. Certaines de ces langues, comme l'occitan, le breton, le basque, le corse, l'alsacien, ou encore le tahitien, bénéficient d'un enseignement institutionnel.

Les langues régionales, historiquement parlées bien avant l'instauration du français, sont particulièrement nombreuses dans les territoires d'outre-mer, qui ajoutent à la diversité linguistique française. Par exemple, la Nouvelle-Calédonie compte une trentaine de langues, tandis que la Guyane en recense une douzaine. Ces langues sont officiellement reconnues depuis 2008 comme faisant partie du patrimoine français, cette mention étant inscrite dans la Constitution.

En France métropolitaine, des langues régionales variées subsistent, notamment l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse, ainsi que les langues d'oïl et d'oc sous diverses formes dialectales. Ces langues reflètent une richesse linguistique et culturelle distincte des régions métropolitaines.

Dans les territoires d'outre-mer, plus de cinquante langues sont couramment pratiquées au sein des familles et jouent un rôle prépondérant dans la vie sociale. En dépit de la dominance administrative et médiatique du français, celui-ci est parfois perçu comme une langue secondaire, voire marginale, pour certaines populations locales. Conscient

de cette situation, le Ministère de la Culture, en collaboration avec les Ministères des Outre-mer et de l'Éducation nationale, a organisé la deuxième édition des États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer (EGM-OM) en octobre 2021 à La Réunion. Ces rencontres visaient à encourager le dialogue sur le multilinguisme et son rôle dans divers aspects de la vie sociale et culturelle. Plusieurs tables rondes y ont été organisées, abordant des thèmes rarement discutés tels que l'impact des langues sur les politiques environnementales, les savoirs autochtones, l'attractivité des territoires, et l'accès aux soins dans une société multilingue.



4-2 Diversité Ethnique et Classes Sociales en France

La diversité ethnique de la population française est le résultat de plusieurs vagues d'immigration, en particulier au cours du XXe siècle. Bien que la majorité des Français soient d'origine européenne, de nombreuses communautés issues de l'immigration, notamment d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne, et d'Asie, contribuent à la richesse culturelle du pays. Ces groupes forment aujourd'hui des communautés significatives au sein de la société française, influençant profondément son dynamisme culturel et social. Cependant, des défis subsistent quant à leur intégration et à l'égalité des chances.

La société française se compose de trois grandes classes sociales : la classe ouvrière, la classe moyenne et la classe supérieure. La classe ouvrière comprend généralement les

travailleurs manuels, tels que ceux des secteurs industriel et de la construction. La classe moyenne est plus hétérogène, englobant divers niveaux de professions et de revenus, et inclut des enseignants, des employés administratifs, et des professionnels de la santé. Enfin, la classe supérieure se compose de personnes aux revenus élevés, occupant souvent des postes de direction, tels que des entrepreneurs et des cadres supérieurs.

Malgré l'idéologie républicaine d'égalité et d'indivisibilité, des disparités économiques et sociales demeurent, et les politiques publiques s'efforcent de réduire ces inégalités. En particulier, des initiatives sont en cours pour améliorer l'accès à l'éducation, à l'emploi, et aux opportunités économiques pour tous. Cependant, l'appartenance ethnique et la classe sociale continuent d'interagir de manière complexe, influençant les expériences individuelles au sein de la société française.

En conclusion, bien que ces catégories ethniques et sociales ne soient pas figées, elles constituent des éléments importants dans la compréhension des dynamiques sociétales françaises. La France, en perpétuelle évolution, demeure une nation diversifiée et dynamique, où la diversité culturelle et sociale joue un rôle clé dans son identité nationale et internationale.

5- La France Contemporaine et le Monde : Une Analyse de ses Relations Internationales

La France, puissance historique et moderne, occupe une place centrale sur la scène internationale grâce à son influence culturelle, politique, et militaire. Elle est l'un des pays fondateurs de l'Union européenne (UE) et un membre clé de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Son histoire coloniale et son passé d'empire continuent également d'influencer ses relations avec ses anciennes colonies, marquant un héritage complexe, à la fois politique et culturel. Ce texte examine la place de la France contemporaine dans le monde à travers ses relations avec l'Union européenne, ses anciennes colonies, et l'OTAN.

5.1 La France et l'Union européenne (UE)

La relation entre la France et l'Union européenne remonte aux origines de l'UE elle-même. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe s'engage dans un processus d'unification pour éviter de nouveaux conflits et promouvoir la coopération économique. La France, aux côtés de l'Allemagne, fut un des moteurs de cette construction européenne, ayant été l'un des six pays fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1951, puis de la Communauté économique européenne

(CEE) en 1957 par le traité de Rome. Aujourd'hui, l'UE est un pilier central de la politique étrangère et économique de la France.

En matière économique, la France bénéficie de l'intégration au marché unique européen, qui permet la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Cependant, cette relation n'est pas sans tensions. La France, cherchant à protéger son modèle économique et social, a parfois exprimé des réticences face aux réformes européennes, particulièrement celles qui menacent ses industries stratégiques ou sa politique agricole. Ainsi, le rôle de la France au sein de l'UE oscille entre défense de la souveraineté nationale et engagement pour l'intégration européenne.

Sur le plan politique, la France a été un fervent défenseur d'une Europe forte et souveraine. Le président Emmanuel Macron, notamment, a proposé des initiatives pour renforcer l'intégration européenne dans les domaines de la défense et de la sécurité, comme la création d'une armée européenne, pour réduire la dépendance de l'Europe envers les États-Unis et l'OTAN. Par ailleurs, la France continue de promouvoir une Europe unie face aux défis mondiaux, tels que le changement climatique, les migrations, et la sécurité. En somme, la relation entre la France et l'UE est complexe et multidimensionnelle, fondée sur des valeurs communes mais marquée par des enjeux politiques et économiques parfois conflictuels.

5.2 La France et ses Anciennes Colonies

La France, autrefois puissance coloniale, a établi un vaste empire à travers l'Afrique, l'Asie, et les Caraïbes. Bien que cet empire se soit officiellement dissous au cours du XXe siècle, les relations entre la France et ses anciennes colonies, souvent regroupées sous le terme de « Françafrique » pour l'Afrique, restent profondes et controversées. La politique étrangère française en Afrique, notamment, s'appuie sur des liens économiques, politiques, et culturels qui se traduisent par des accords de défense, une aide au développement et des investissements économiques.

En Afrique, la France entretient des relations privilégiées avec des pays comme le Sénégal, la Côte d'Ivoire, et le Cameroun. Ces relations sont basées en partie sur des accords de défense qui permettent à la France d'intervenir militairement dans ces pays, en cas de menaces à la sécurité régionale ou nationale. Cependant, cette présence militaire suscite des critiques, perçues par certains comme une ingérence néocoloniale

qui maintient les anciennes colonies dans une forme de dépendance. La France est également un acteur économique majeur en Afrique francophone, où elle soutient des projets de développement et investit dans divers secteurs, notamment les infrastructures, les télécommunications et l'énergie.

Dans les Caraïbes et en Asie, les relations avec les anciennes colonies sont plus distantes, bien que la France continue d'y exercer une influence culturelle notable. Dans l'Océan Indien, par exemple, les îles de la Réunion et de Mayotte sont toujours des départements d'outre-mer français, jouant un rôle dans les relations de la France avec les nations de cette région. Malgré les controverses et les critiques qui entourent ces relations postcoloniales, la France continue de maintenir un lien privilégié avec ses anciennes colonies, qui revêt une importance stratégique et politique dans sa politique étrangère.

5.3 La France et l'OTAN

La France est un membre fondateur de l'OTAN, une alliance militaire transatlantique établie en 1949 pour contrer la menace soviétique pendant la guerre froide. Cependant, son engagement au sein de l'OTAN a toujours été unique et parfois ambivalent. En 1966, sous la présidence de Charles de Gaulle, la France décide de retirer ses forces armées du commandement militaire intégré de l'OTAN, en affirmant son indépendance stratégique et en refusant une domination trop marquée des États-Unis sur la défense européenne. Toutefois, la France n'a jamais quitté l'alliance elle-même et continue de participer aux opérations de l'OTAN.

En 2009, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la France réintègre pleinement le commandement militaire intégré de l'OTAN, un choix qui a été perçu comme une volonté de renforcer les relations transatlantiques et de mieux coordonner les actions militaires dans les crises internationales. Depuis lors, la France joue un rôle actif dans les opérations de l'OTAN, notamment en Afghanistan et dans des missions de maintien de la paix en Europe de l'Est. Néanmoins, la France continue de promouvoir l'idée d'une défense européenne indépendante, une position qui a pris de l'ampleur avec l'élection d'Emmanuel Macron et la remise en question de la dépendance de l'Europe envers l'OTAN.

La France défend la vision d'une Europe de la défense qui permettrait de garantir la sécurité du continent sans dépendance excessive vis-à-vis des États-Unis. En raison de cette position, elle adopte souvent une approche duale : tout en participant aux opérations de l'OTAN, elle cherche à développer des partenariats militaires intra-européens pour renforcer une autonomie stratégique européenne. Cette vision s'inscrit

dans une perspective où la France se perçoit non seulement comme un acteur de l'OTAN, mais aussi comme une puissance européenne indépendante, capable de contribuer à la sécurité globale sans se limiter aux orientations américaines.

La France contemporaine est un acteur majeur sur la scène internationale, à travers ses engagements au sein de l'Union européenne, ses relations avec ses anciennes colonies, et sa participation active dans l'OTAN. Sa position au sein de l'UE la place au cœur des décisions politiques européennes, tandis que ses liens avec les anciennes colonies révèlent un héritage complexe de coopération et de critiques, particulièrement en Afrique. Enfin, son rôle au sein de l'OTAN illustre une approche unique : promouvoir une défense européenne autonome tout en maintenant des relations étroites avec l'alliance transatlantique. Ces trois dimensions mettent en évidence la position de la France, qui oscille entre une politique nationale affirmée et un engagement dans la communauté internationale pour répondre aux défis mondiaux.

TD 3 La France Contemporaine et le Monde

Partie 1 : La France et l'Union Européenne

Questions de compréhension :

1. Quelle a été la motivation principale pour la France de participer à la création de la Communauté européenne dans les années 1950 ? Expliquez comment cette relation a évolué.
2. Décrivez les domaines dans lesquels la France souhaite protéger sa souveraineté au sein de l'UE. Donnez deux exemples.

Analyse critique : 3. Discutez des tensions entre la volonté de souveraineté nationale de la France et son engagement pour l'intégration européenne. Selon vous, ces tensions sont-elles un obstacle à l'unité de l'UE ? 4. La France a proposé la création d'une armée européenne. Quels sont les avantages et les limites d'une telle initiative pour l'Europe ?

Partie 2 : La France et ses Anciennes Colonies

Questions de compréhension :

1. Pourquoi la France continue-t-elle d'entretenir des relations étroites avec ses anciennes colonies, particulièrement en Afrique francophone ?

2. Quels sont les aspects principaux de la politique de la France dans les Outre-mer en termes de coopération culturelle et économique ?

Analyse critique : 3. Pensez-vous que la politique de la France vis-à-vis de ses anciennes colonies reflète encore une forme de néocolonialisme ? Justifiez votre réponse. 4. La notion de « Françafrique » est souvent critiquée pour son implication dans la politique africaine. Proposez des solutions pour améliorer les relations franco-africaines de manière respectueuse et mutuellement avantageuse.

Partie 3 : La France et l'OTAN

Questions de compréhension :

1. Expliquez les raisons pour lesquelles la France a quitté le commandement militaire intégré de l'OTAN en 1966. Pourquoi a-t-elle choisi de réintégrer ce commandement en 2009 ?
2. Comment la France se positionne-t-elle actuellement vis-à-vis de l'OTAN, en particulier en termes de défense européenne ?

Analyse critique : 3. La France souhaite promouvoir une défense européenne indépendante. Quels défis et quelles opportunités cette position présente-t-elle pour l'UE et pour l'OTAN ? 4. Discutez de l'importance de l'autonomie stratégique de l'Europe dans le contexte actuel. Selon vous, une défense européenne autonome est-elle réalisable et souhaitable ?

Partie 4 : Synthèse et Réflexion Finale

1. À partir des trois aspects étudiés (UE, anciennes colonies, OTAN), résumez en 150 mots les principales orientations de la politique étrangère de la France.
2. Évaluez les défis que rencontre la France dans sa politique extérieure. Quels sont, selon vous, les domaines prioritaires où la France pourrait concentrer ses efforts pour maintenir sa position de puissance internationale ?
3. Dans un contexte de mondialisation, la France peut-elle vraiment maintenir une politique extérieure indépendante ? Expliquez votre point de vue.

Exercice complémentaire :

1. Rédigez un essai (300 mots) sur le thème suivant : « La France contemporaine : entre souveraineté nationale et intégration internationale ».

2. Faites une recherche sur un sujet actuel concernant la politique extérieure de la France (choisissez parmi les relations avec un pays spécifique, l'OTAN, l'UE, ou l'Afrique) et présentez-le brièvement en classe.

Consignes pour l'évaluation :

- Précision dans les réponses et utilisation des informations du texte.
- Capacité de réflexion critique et d'argumentation.
- Clarté et structure de l'essai final.

Semestre 02

1. La France : aperçu historique de l'Antiquité à la Renaissance

1.1. L'Antiquité

1.1.1. Les Gaulois

L'origine du peuple français remonte aux Celtes, un groupe ethnique appartenant à la famille des tribus indo-européennes, qui s'établirent dans la région dès 1000 av. J.-C., avec une implantation plus marquée autour de 45 av. J.-C. À cette époque, leur territoire s'étendait sur une vaste zone en Europe, de l'Atlantique à la mer Noire. Les Celtes entretenaient des échanges commerciaux avec les peuples méditerranéens, notamment les Grecs, établis sur les côtes sud de l'Europe.

Les Celtes occupèrent la Gaule, une région située à l'ouest du Rhin, s'étendant jusqu'aux Pyrénées. Habiles artisans dans la fabrication d'armements, tels que des épées, ainsi que dans la création de bijoux en fer et en bronze, ils pratiquaient une agriculture développée, produisant une large variété de céréales. En tant que guerriers audacieux, ils parvinrent à assiéger Rome, qu'ils pillèrent avant de se retirer après avoir négocié une rançon.

1.1.2. La Conquête romaine

L'Empire romain, inspiré par la civilisation grecque, notamment celle de l'Empire d'Alexandre, représentait une puissance majeure en Italie et en Méditerranée. La conquête de la Gaule par les Romains se fit en deux étapes. La première, de 124 à 121 av. J.-C., consistait en la colonisation d'une vaste région allant des Alpes aux Pyrénées, après la prise de Marseille et d'Aix-en-Provence. La seconde invasion eut lieu en 58 av. J.-C., menée par Jules César, sous le prétexte de stopper les invasions barbares menaçant l'Est du Rhin. Cette campagne entraîna la soumission rapide de la Gaule, notamment marquée par des combats violents, en particulier dans la région de la Belgique (nord).

Les Gaulois opposèrent une résistance farouche à l'occupation romaine, adoptant des tactiques de guérilla telles que la "terre brûlée". Après une victoire initiale du chef gaulois Vercingétorix à Gergovie (en Auvergne), ce dernier dut se rendre face à la supériorité des forces romaines, et se soumit après la défaite d'Alésia, près de Dijon, en 52 av. J.-C. Cette bataille marque la fin de la Gaule antique, qui était divisée en tribus et clans, et inaugure la période de la Gaule romaine unifiée.

1.1.3. La Gaule romaine

Sous domination romaine pendant près de trois siècles, la Gaule fut organisée administrativement en trois grandes régions : la Belgique, la Celtique et l'Aquitaine, tandis que la Narbonnaise, située au sud, était placée sous un contrôle direct de Rome. La ville de Lyon devint la capitale des Trois Gaules en 43 av. J.-C., sous le règne de l'empereur Auguste.

Cette époque marqua un long temps de paix, durant lequel la prospérité commerciale se développa, notamment dans l'exportation de blé, vin, viandes et textiles. Les Romains construisirent des routes et des ponts, et la société gallo-romaine se structura autour de nouvelles institutions. Les Gaulois furent intégrés dans les administrations locales et participèrent activement aux affaires publiques. Une bourgeoisie urbaine se forma, notamment dans des villes comme Lutèce (Paris), et les Gaulois les plus cultivés adoptèrent la langue et les coutumes de Rome.

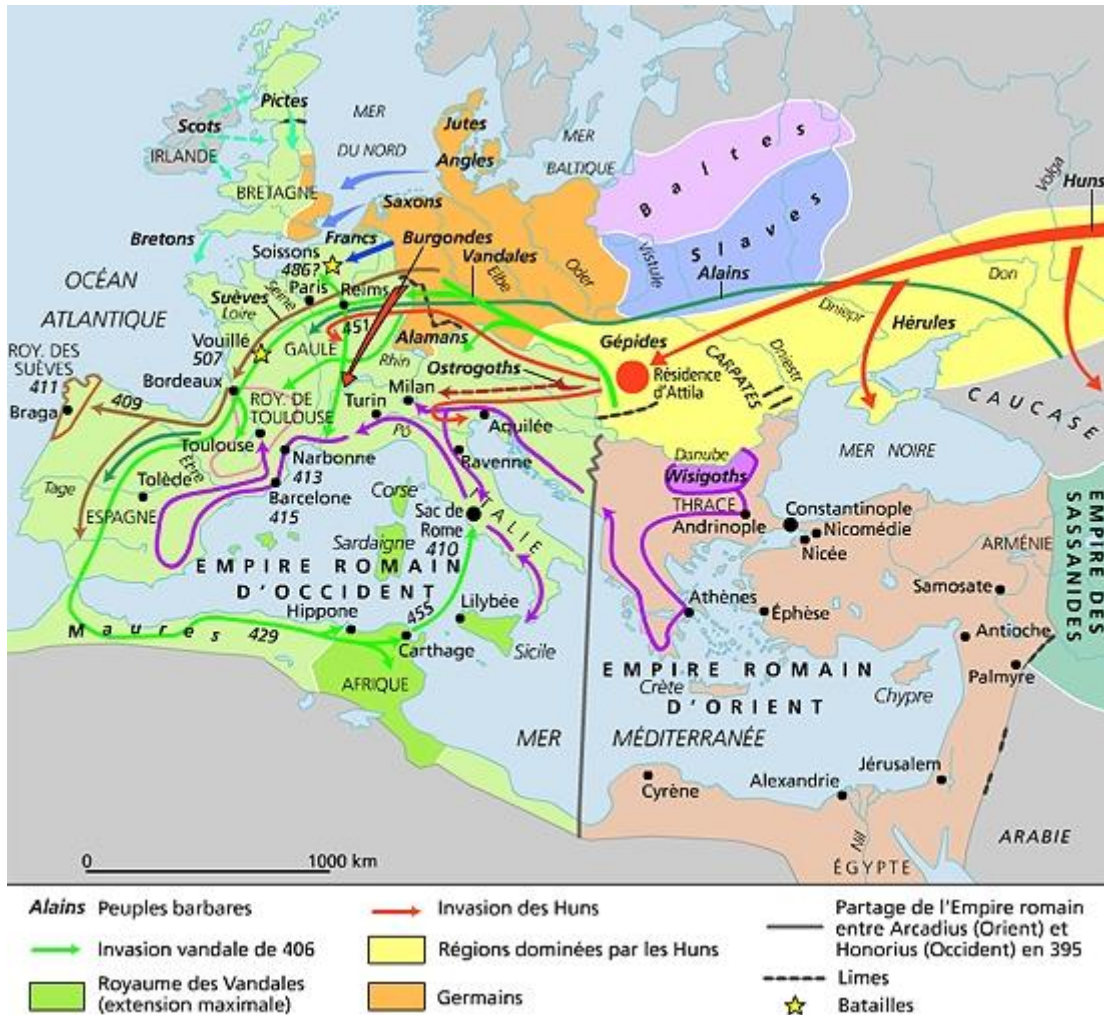
1.1.4. Les invasions barbares

La prospérité de la Gaule et l'intégration d'éléments étrangers dans les armées gallo-romaines attirèrent les invasions des peuples germaniques, venus de l'Est de l'Europe. En 275, les barbares, désignés ainsi par les Romains en raison de leur langue non latine ou grecque, envahirent entièrement la Gaule. Le pays plongea dans le chaos pendant près de deux siècles, malgré les efforts de défense, notamment par le renforcement de la frontière du Rhin.

En 406, fuyant les armées des Huns venus de Mongolie, une importante vague migratoire franchit le Rhin et s'installa dans la Gaule. Les Wisigoths occupèrent le sud-ouest autour de Toulouse, les Alains se regroupèrent en Aquitaine, les Burgondes dans la vallée du Rhône, les Francs sur la rive gauche du Rhin et en Belgique, et les Alamans en Alsace. Cette diversité d'envahisseurs modifia profondément l'unité gallo-romaine, introduisant de nouvelles cultures, traditions et structures politiques. Néanmoins, les

Gaulois réussirent à repousser les Huns sous la conduite du général Aetius, qui infligea une défaite décisive à Attila en 451 près d'Orléans.

Les migrations successives ont bouleversé la démographie, la culture et l'économie de la Gaule, contribuant ainsi à la chute de l'Empire romain d'Occident. Le territoire gallo-romain passa sous le contrôle des rois barbares, marquant le début de la période médiévale.



1.2. Le Moyen Âge

Le Moyen Âge constitue une période historique de l'Europe, s'étendant du Ve siècle au XVe siècle. Il débute avec le déclin de l'Empire romain d'Occident, en 476, et se clôt avec la Renaissance, marquée par les grandes découvertes et la prise de Constantinople par les Ottomans en 1453. Cette époque, située entre l'Antiquité et l'époque moderne, se divise en trois grandes phases : le Haut Moyen Âge (Ve - Xe siècles), le Moyen Âge central (XIe - XIIIe siècles) et le Moyen Âge tardif (XIVe - XVe siècles). Cette période se distingue par plusieurs éléments majeurs :

- L'ascension de l'Église romaine ;
- La prééminence de la classe noble ;

- L'omniprésence de la langue romane, notamment le latin vulgaire ou latin véhiculaire, un mélange de latin, de celte et de german, bien que le latin, langue des érudits et de l'Église, reste dominante dans les écrits savants ;
- L'émergence des chansons de geste, célébrant les exploits des chevaliers et l'amour courtois, avec les trouvères chantant en langue d'oïl et les troubadours en langue d'oc ;
- Un développement architectural remarquable, avec l'édification de villes fortifiées, combinant l'art roman du Xe siècle et l'art gothique du XIIIe siècle.

1.2.1. L'œuvre des monarques français de 476 à 1453

Au cours du Moyen Âge, la France est dirigée successivement par trois grandes dynasties : les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens.

1.2.1.1. Les Mérovingiens (448-751)

La dynastie mérovingienne, fondée par les Francs du nord de la Gaule, voit son premier roi, Clovis (465-511), couronné en 481 à l'âge de 15 ans. Les Mérovingiens tirent leur nom de Mérovée, un ancêtre mythique. Sous le règne de Clovis, la reconstruction de l'unité de l'ancienne Gaule romaine commence lentement, jetant les bases du futur royaume de France. Marié à Clotilde, une Burgonde, Clovis favorise l'essor du catholicisme (se convertissant en 496) et étend son royaume en combattant successivement les armées de Syagrius, les Alamans et les Wisigoths. En fin de règne, il parvient à renforcer la cohésion territoriale et culturelle du royaume, faisant de Paris la capitale des Francs, en lieu et place de Lyon. À la mort de Clovis, selon la coutume franque, l'empire est partagé entre ses quatre fils, ce qui entraîne une série de querelles de succession et de divisions qui dureront près de 250 ans. Bien que le roi Dagobert (628-639) réussisse à restaurer l'unité, la dynastie s'affaiblit. Les rois mérovingiens deviennent de plus en plus faibles et sont surnommés « rois fainéants », manipulés par les maires du palais et les grandes aristocraties provinciales. C'est son fils, Pépin le Bref, qui met fin à la dynastie en 751, en déposant le dernier roi mérovingien et en étant couronné roi des Francs, avec la bénédiction du pape.

1.2.1.2. Les Carolingiens

En 732, Charles Martel, maire du palais de Neustrie, repousse les Sarrasins lors de la célèbre bataille de Poitiers, assurant ainsi la pérennité de la domination franque en Gaule. Son fils, Pépin III, dit « Pépin le Bref », élu roi des Francs en 751, inaugure la dynastie carolingienne. Pépin reçoit l'onction royale du pape, affirmant ainsi la légitimité divine de son pouvoir. Son fils, Charlemagne, poursuit l'œuvre de

consolidation en créant un empire qui s'étend au-delà du royaume franc, englobant le Danube et le nord de l'Italie. En 800, il est couronné empereur du Saint-Empire romain germanique par le pape à Rome. Charlemagne organise son empire en royaume autonomes, tout en veillant à leur conformité avec les directives religieuses. Il promulgue des réformes éducatives et administratives, initiant ainsi la « Renaissance carolingienne ». Cependant, après sa mort, l'empire se divise entre ses trois petits-fils et se fragmente, notamment face aux invasions des Vikings au IXe siècle.

1.2.1.3. Les Capétiens

À la mort du dernier roi carolingien, Louis V, Hugues Capet devient le premier monarque de la dynastie des Capétiens en 987. Cette dynastie va régner sur la France pendant plus de trois siècles, jusqu'au début du XIVe siècle, et continuer jusqu'au XIXe siècle à travers ses différentes branches. Sous Hugues Capet, plusieurs développements marquent le début de la monarchie capétienne :

- Le système féodal, dans lequel le roi, en tant que suzerain suprême, attribue des terres aux seigneurs qui, à leur tour, exercent un pouvoir local sur les paysans. Ce système, fondé sur une hiérarchie de loyauté et de subordination, participe au développement économique et agricole du royaume, ainsi qu'à l'essor des villes ;
- L'instauration de la monarchie héréditaire, où le fils aîné hérite du trône et les autres héritiers reçoivent des apanages, des territoires vassaux qui peuvent menacer l'unité du royaume ;
- Le début des croisades au XIe siècle, initiées par le pape Urbain II en 1095, appelant les chrétiens à libérer Jérusalem. La première croisade conduit à la reconquête de la ville en 1098 après de lourdes pertes humaines, et engendre un sentiment d'unité chrétienne.

Sous le règne de Louis VI (le Gros), qui arrange le mariage de son fils Louis VII avec Aliénor d'Aquitaine, un mariage stratégique pour étendre le royaume, la dynastie capétienne commence à affronter des conflits dynastiques, notamment avec l'Angleterre. Après la répudiation d'Aliénor et son mariage avec Henri Plantagenêt, duc de Normandie, la guerre entre les deux royaumes éclate, la France perdant l'Aquitaine aux mains des Anglais. Philippe Auguste, le septième roi capétien, réussit à reconquérir de vastes territoires, remportant la victoire à Bouvines en 1214. Sous son règne, la monarchie capétienne se renforce.

Son successeur, Louis IX, plus connu sous le nom de Saint Louis, marque l'apogée de la dynastie capétienne. Il est célèbre pour avoir institué un système judiciaire permettant à chaque sujet de porter plainte contre les abus seigneuriaux. Louis IX œuvre pour la paix interne, la prospérité économique et un épanouissement artistique, notamment avec l'avènement de l'art gothique. Sous son règne, la création de l'Université de la Sorbonne en 1257 deviendra un des grands centres de savoir en Europe. La dynastie des Capétiens se termine avec la mort de Charles IV en 1328, et le trône est transmis à la branche des Valois.

1.2.2. La guerre de Cent Ans (1337-1453)

Le règne des Valois coïncide avec une période sombre de l'histoire de la France, marquée par des affrontements incessants avec l'Angleterre, considérée comme l'ennemi principal du royaume. Cet épisode historique se distingue par plusieurs éléments clés :

« La volonté de reconquête » des territoires perdus au profit du royaume d'Angleterre, notamment ceux du sud-ouest, cédés par Philippe VI sous le règne de son prédécesseur Charles de Valois, mais dont la reconquête a échoué face aux forces d'Henri III, roi d'Angleterre.

- « La peste noire », une épidémie dévastatrice, arrive en France via Marseille en 1347 et se propage rapidement à travers le pays, tuant des millions de personnes. La virulence de cette pandémie conduit à des comportements extrêmes, dont le massacre des Juifs à Strasbourg en 1349, accusés à tort d'être responsables de la propagation du mal.

- « Les victoires et défaites militaires »: La guerre contre les Anglais se poursuit sous le règne de Jean le Bon, successeur de Philippe VI, mais il subit de nombreuses défaites, notamment à la bataille de Poitiers en 1356 où il est fait prisonnier. La paix de Calais (1360) consacre la cession de Calais et de vastes territoires du sud-ouest à l'Angleterre.

- Sous « Charles V » (1364-1380), la France initie une reconquête réussie, réduisant les possessions anglaises à Bordeaux, Brest, Calais et Cherbourg.

- Le règne de « Charles VI » (1380-1422) est marqué par la déstabilisation interne du royaume, exacerbée par sa démence et les luttes fratricides entre les « Armagnacs » et les « Bourguignons », deux factions qui se disputent le pouvoir. Cette guerre civile affaiblit la France, permettant à « Henri V d'Angleterre » de remporter une victoire décisive à « Azincourt » en 1415 et de reconquérir la Normandie.

- En 1420, le « Traité de Troyes » marque un tournant sinistre dans l'histoire de la France, la reine Isabeau de Bavière, régente, étant contrainte de désigner Henri V comme héritier légitime du trône de France après la mort de Charles VI, déshéritant ainsi son propre fils, le dauphin Charles.

Cependant, le destin en décide autrement. « Henri V » meurt en 1422, la même année que Charles VI, et son fils, « Henri VI », ne parvient pas à imposer sa domination en France. La résistance se poursuit, marquée par la figure héroïque de Jeanne d'Arc.

1.2.3. Jeanne d'Arc (la Pucelle d'Orléans)

L'histoire de la France est indissociable de l'héroïsme de « Jeanne d'Arc », une jeune paysanne ayant joué un rôle décisif dans la guerre de Cent Ans. Issue d'une famille modeste et profondément religieuse, elle affirme avoir été guidée par des voix divines lui ordonnant de délivrer la France de l'occupation anglaise et de remettre le trône à Charles VII, le dauphin.

Au moment de sa mission, la France est sous la régence du duc de « Bedford », frère d'Henri V, et le dauphin Charles, bien que régnant sur une partie du pays, est perçu comme faible et sans légitimité. Jeanne rencontre le dauphin en 1429 et le convainc de lui confier une armée pour libérer la ville d'Orléans. Après une série de victoires, Jeanne permet le couronnement de « Charles VII » à « Reims » en 1429, légitimant ainsi son règne.

Capturée par les Bourguignons en 1430, elle est remise aux Anglais et, après un procès expéditif, brûlée vive à « Rouen » en 1431. Sa mort n'empêche pas la reconquête de la France, menée par Charles VII, qui, par le « Traité d'Arras » (1435), parvient à réunir la France et à repousser définitivement les Anglais.

La guerre de Cent Ans se termine en 1453, lorsque les derniers territoires occupés par les Anglais sont reconquis.

1.2.4. Louis XI et la fin des Bourguignons

La reconquête de l'unité française est achevée par « Louis XI », successeur de Charles VII. Dès son accession au trône en 1461, il mène une politique de centralisation et lutte contre les anciens alliés des Anglais, notamment le puissant « Charles le Téméraire »,

duc de Bourgogne, qui contrôle des territoires stratégiques tels que la Bourgogne, la Franche-Comté et la Belgique.

Après une série de batailles, Charles le Téméraire est tué en 1477 à « Nancy », mettant fin à la domination bourguignonne. La Bourgogne et la Picardie sont intégrées au royaume de France, consolidant ainsi l'unité du pays.

1.3. La Renaissance

La Renaissance, mouvement artistique et culturel né en Italie au XVe siècle, se diffuse en France à partir de la fin du XVe siècle. Elle marque la transition entre le Moyen Âge et les Temps modernes, caractérisée par un renouveau de la pensée, de l'art et de la science, inspiré par les idéaux antiques.

Parmi les influences majeures de cette époque, on trouve les découvertes géographiques, telles que la découverte de l'Amérique et les nouvelles routes commerciales vers l'Inde, les bouleversements religieux comme la Réforme, ainsi que les progrès scientifiques, dont la révolution copernicienne. Ce contexte favorise l'émergence d'une nouvelle vision du monde, axée sur l'homme et ses capacités créatrices.

Sous le règne de « François Ier », mécène des arts et des lettres, la France entre pleinement dans la Renaissance. La construction de châteaux luxueux, l'essor de la peinture et de la sculpture, ainsi que la redécouverte des auteurs antiques, témoignent de cette effervescence culturelle.

1.3.1. Mouvements littéraires et intellectuels

1.3.1.1. L'humanisme

L'humanisme, né en Italie à la fin du XVe siècle, se répand en Europe au XVIe siècle. Ce mouvement place l'homme au centre de l'univers et prône la valorisation de ses capacités intellectuelles et créatrices. Il repose sur des principes tels que l'autonomie de l'individu, l'esprit critique, et la recherche de l'éducation comme moyen de libération.

Parmi les figures majeures de l'humanisme, on trouve « Léonard de Vinci », « Érasme », et « François Rabelais », dont les œuvres célèbrent la raison, la science et les valeurs humanistes.

1.3.1.2. La Pléiade

La Pléiade, groupe de sept poètes français du XVI^e siècle, est fondée autour de figures comme « Pierre de Ronsard » et « Joachim Du Bellay ». Leur objectif est de renouveler et enrichir la langue française pour en faire un instrument digne des arts et de la poésie, en la libérant de l'influence du latin et en s'inspirant des modèles antiques. Leur manifeste, « La Défense et illustration de la langue française » (1549), marque un tournant dans la littérature française et dans l'histoire de la langue elle-même.